

# CHARTRE du Mouvement Arc-en-Ciel de Belfaux

1. Le Mouvement Arc-en-Ciel de Belfaux est un mouvement hors-parti qui déploie ses activités politiques sur le territoire de la commune de Belfaux.
2. Ses objectifs sont les suivants :
  - participer aux activités politiques de la commune
  - contribuer à la mise en œuvre d'une politique conforme aux intérêts à long terme de la commune et de ses habitants
3. Ses principes sont les suivants :
  - dialogue et transparence
  - équité et responsabilité
  - efficacité et gestion économe
4. Il présente des candidat(e)s aux élections aux conseils communal et général. Il prend également part aux activités des commissions communales
5. Sur le plan interne, il dispose d'un comité qui organise les activités du Mouvement et veille à maintenir le contact entre les élus et les membres et sympathisants. Plus particulièrement :
  - Il organise des débats, procède à des études et diffuse des informations dont l'objectif est de permettre à la population de se forger une opinion sur le devenir à court, moyen et long terme de la commune.
  - Il œuvre au développement du Mouvement dans la commune.
6. L'assemblée générale, qui se réunit au moins une fois par année, a les compétences suivantes :
  - adopter ou modifier la Charte
  - élire le Comité
  - approuver les comptes
  - désigner les candidats aux élections communales
  - dissoudre le Mouvement
7. Les moyens financiers du Mouvement proviennent des contributions et des dons de ses élus, membres et sympathisants.
8. Les membres du Mouvement peuvent appartenir à d'autres formations politiques, actives sur les plans cantonal ou fédéral.
9. En cas de dissolution, les membres décident de l'attribution des actifs.

Adopté à Belfaux le 29 octobre 2001.